



ADMINISTRATION
COMMUNALE LORENTZWEILER

Ecole Fondamentale

Lorentzweiler



De Schoulbuert 2020

La rentrée des classes
année scolaire
2020-2021



abc



La rentrée des classes 2020



1. Reprise des cours

Le mardi, 15 septembre 2020, jour de la reprise des classes, l'accueil aura lieu à 7.55 heures (C2-C4) respectivement 8.05 heures (C1) et les élèves sont à congédier à la fin des cours.

Tous les services de la Maison Relais, le restaurant ainsi que le transport scolaire fonctionneront normalement à partir du premier jour de classe.

2. Cycle 1

L'inscription de votre enfant à l'éducation précoce est facultative et se fait en printemps avant le commencement de l'année scolaire. Les parents des enfants concernés reçoivent un courrier contenant un formulaire d'inscription de la part de l'administration communale. Une fois inscrit, la fréquentation devrait se faire d'une façon régulière suivant l'horaire choisi. **Seulement les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1^{er} septembre de l'année en cours sont admissibles à l'éducation précoce.**

Quels sont les avantages de la fréquentation de l'éducation précoce ? Les avantages d'un enfant fréquentant l'éducation précoce : votre enfant apprend à communiquer et à jouer avec d'autres enfants (socialisation) ainsi qu'à s'exprimer en langue luxembourgeoise et à développer ses facultés créatrices.

Dès l'âge de 4 ans, l'école est obligatoire. Votre enfant est inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence. Sont admissibles au cycle 1.1 tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Répartition des classes




Cycle : Cycle 1 - précoce

Classe : 1.0

Bâtiment « Maison Relais »




 Classe titulaire	 téléphone	 courriel
DIMMER Caroline	26 33 68-931	caroline.dimmer@education.lu
SANTOS QUARESMA Marta	26 33 68-931	marta.santosquaresma@education.lu
BRAUN Séverine	26 33 68-931	severine.braun@education.lu
SCHOUWEILLER Céline	26 33 68-932	celine.schouweiller@education.lu
ENGEL Carole	26 33 68-932	carole.engel@education.lu

Bâtiment « Jos Wohlfant »

 Classe titulaire	 téléphone	 courriel
WEILER Danielle	33 72 68-861	danielle.weiler@education.lu
NUSZKOWSKI Astrid	33 72 68-861	astrid.nuszkowski@education.lu
TOISUL Jessica	33 72 68-861	jessica.toisul@education.lu



Cycle : Cycle 1 - préscolaire

	<i>Classe : 1.1-1.2 A</i>		
FLICK Fabienne		33 72 68-860	fabienne.flick@education.lu
	<i>Classe : 1.1-1.2 B</i>		
GRANDGENET Romy		33 72 68-859	romy.grandgenet@education.lu
	<i>Classe : 1.1-1.2 C</i>		
JANVIER Claude		33 72 68-858	claud.janvier@education.lu
	<i>Classe : 1.1-1.2 D</i>		
MOES Lynn		33 72 68-890	lynn.moes@education.lu
	<i>Classe : 1.1-1.2 E</i>		
MULLER Joëlle		33 72 68-867	joelle.muller@education.lu
	<i>Classe : 1.1-1.2 F</i>		
SZTURMA Nicolas		33 72 68-855	nicolas.szurma@education.lu

Horaires & surveillances

La porte d'entrée principale du bâtiment Jos Wohlfart est ouverte tous les matins de **07:45 - 08:05h** et de **12:00 - 12:10h** respectivement les après-midi (les lundis, mercredis et vendredis) de **13:50 - 14:00h** et de **15:45 - 16:05h**. En cas de fermeture de la porte, veuillez sonner.




heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:45 - 08:05	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
08:05 - 12:00	cours	cours	cours	cours	cours
12:00 - 12:10	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:45	cours		cours		cours
15:45 - 16:05	surveillance		surveillance		surveillance






3. Cycles 2 - 4 : enseignement primaire

Sont admissibles aux cycles 2-4 les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.




Cycle : Cycle - 2.1

 Classe : 2.1 A		
DUCAMP Valérie	33 72 68-853	valerie.ducamp@education.lu
Classe : 2.1 B		
JEGEN Véronique	33 72 68-846	veronique.jegen@education.lu
SCHAACK Martine	33 72 68-846	martine.schaack@education.lu
Classe : 2.1 C		
NANQUETTE Cathia	33 72 68-865	cathia.nanquette@education.lu


Cycle : Cycle - 2.2

 Classe : 2.2 A		
BERCHEM Lynn	33 72 68-852	lynn.berchem@education.lu
Classe : 2.2 B		
SCHOELLEN Frank	33 72 68-848	frank.schoellen@education.lu
Classe : 2.2 C		
VILELA PEREIRA Daniela	33 72 68-873	daniela.vilela@education.lu

Cycle : Cycle - 3.1




 Classe : 3.1 A		
WIANCE Annette	33 72 68-851	annette.wiance@education.lu
Classe : 3.1 B		
REGENWETTER Pit	33 72 68-847	pit.regenwetter@education.lu

Cycle : Cycle - 3.2




 Classe : 3.2 A		
REINESCH Corine	33 72 68-871	corine.reinesch@education.lu
SCHMIT Yvette	33 72 68-871	yvette.schmit@education.lu
Classe : 3.2 B		
ROHNER Myriam	33 72 68-862	myriam.rohner@education.lu
STEFFEN Nadine	33 72 68-862	nadine.steffen@education.lu
Classe : 3.2 C		
OLINGER Michèle	33 72 68-849	michele.olinger@education.lu



Cycle : Cycle - 4.1

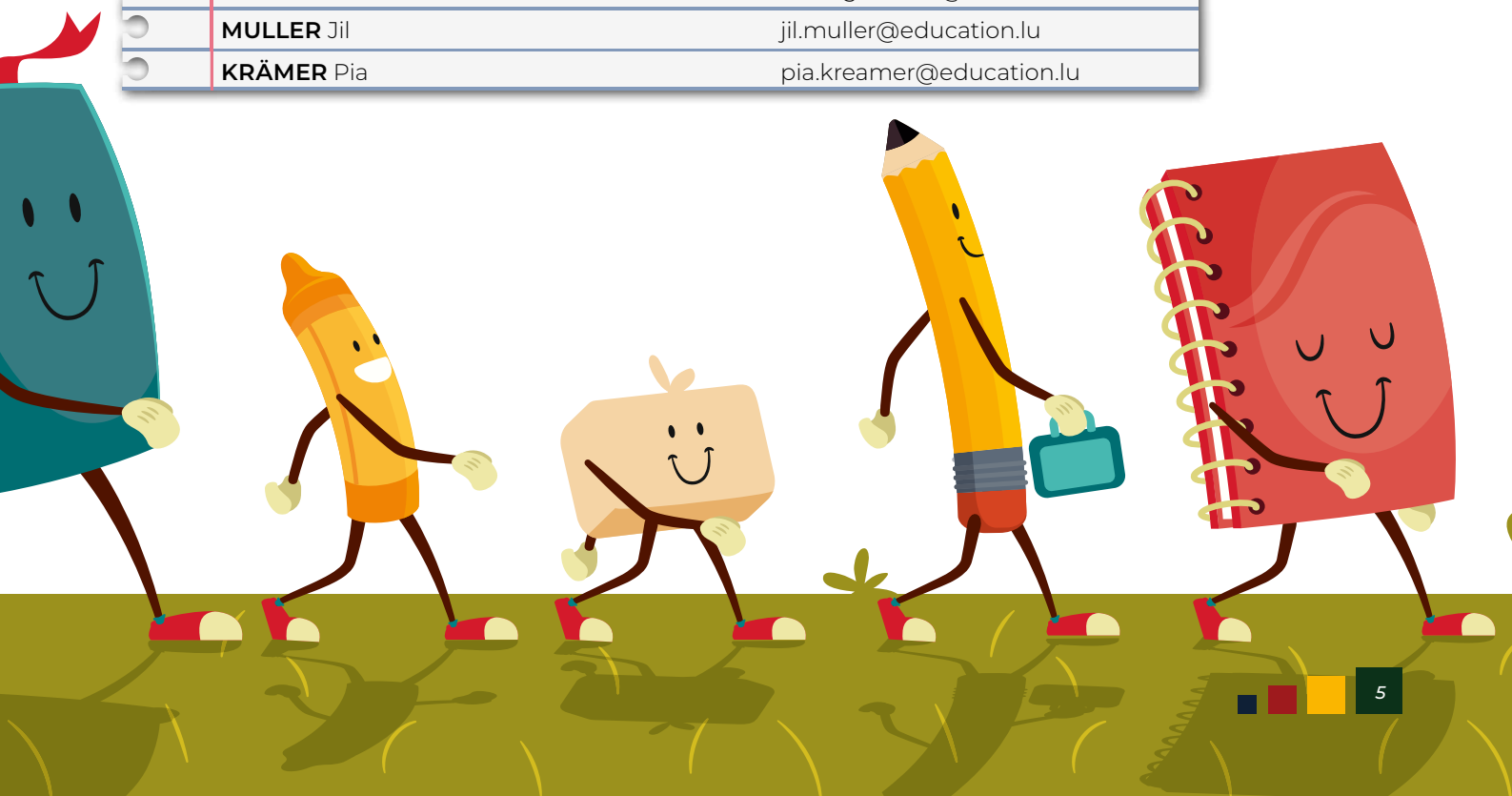
 Classe : 4.1		
JUNCKER Alain	33 72 68-872	alain.juncker@education.lu
SCHMITZ Saskia	33 72 68-850	saskia.schmitz@education.lu

Cycle : Cycle - 4.2

 Classe : 4.2		
BLUM Laura	33 72 68-874	laura.blum@education.lu
MOLITOR Björn	33 72 68-854	bjorn.molitor@education.lu
RÜSING Sarah	33 72 68-869	sarah.rusing@education.lu

Autres intervenants

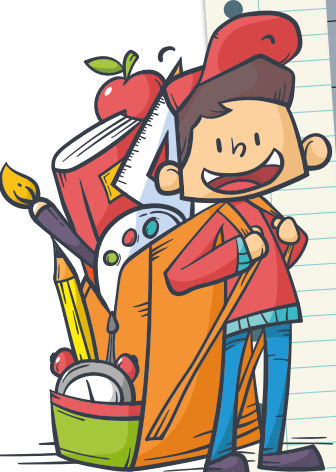
		
FABER Brigitte		brigitte.faber@education.lu
JEGEN Nadine		nadine.jegen@education.lu
THIMMESCH Carlo		carlo.thimmesch@men.lu
WEISGERBER Mireille		mireille.weisgerberger@education.lu
PANSIN Lisa		lisa.pansin@education.lu
PEREIRA Mélissa		melissa.pereira@education.lu
VREHEN Martine		martine.vrehen@education.lu
DA SILVA FREITAS Josefa		josefa.dasilvafreitas@education.lu
DIAS NUNES Darcy		darcy.diasnunes@education.lu
SCHMIT Paul		p.schmit@education.lu
GOETHALS Anne		anne.goethals@education.lu
MULLER Jil		jil.muller@education.lu
KRÄMER Pia		pia.kreamer@education.lu



Horaires & surveillances

Les portes d'entrée principales de l'école centrale sont ouvertes tous les matins de **7:35 - 7:55h**, respectivement les après-midi (les lundis, mercredis et vendredis) de **12:05 - 12:15h**, de **13:50 - 14:00h** et de **15:50 - 16:10h**. En cas de fermeture des portes, veuillez sonner près de la porte du préau en composant le code de la classe affiché à côté de la sonnette. La surveillance des élèves qui se fait à tour de rôle par les membres du personnel enseignant est assurée sur le quai du bus scolaire (avant et après les cours) et dans la cour de récréation.

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire.



heure	lundi	marti	mercredi	jeudi	vendredi
07:35 - 07:55	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
07:55 - 10:05	cours	cours	cours	cours	cours
10:05 - 10:20	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10:20 - 12:05	cours	cours	cours	cours	cours
12:05 - 12:15	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
14:00 - 15:50	cours	cours	cours	cours	cours
15:50 - 16:10	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance

4. L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

Une tâche orientée vers l'avenir : Les i-CN (instituteurs spécialisés en compétences numériques) à l'école fondamentale.

Les médias façonnent et influencent non seulement l'environnement scolaire et extrascolaire de nos élèves, mais aussi leur vie professionnelle et privée ultérieure. Pour vivre, travailler et apprendre dans une société de plus en plus numérique, les enfants, les jeunes et les adultes ont besoin de compétences qui vont bien au-delà de la capacité à faire fonctionner les appareils électroniques. L'école a dès lors pour mission d'aider les enfants et les jeunes à développer leur capacité de jugement et leur sens des responsabilités dans leurs rapports avec les médias. Le web 2.0 et les médias sociaux permettent de participer à des sujets sociaux, culturels et politiques. La capacité d'évaluer et de gérer de manière critique un produit médiatique ou une source d'information doit être pratiquée. Dans ce but, le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé une série d'initiatives qui visent à renforcer les compétences du 21^e siècle auprès des élèves et des enseignants et les préparer aux défis qui les attendent.

C'est ainsi que 15 i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques) ont été engagés récemment pour collaborer étroitement avec les 15 directions régionales. Les i-CN accompagnent et soutiennent les écoles et le personnel enseignant et éducatif dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation de technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

A partir de la rentrée 2020, M. Carlo Thimmesch conseillera notre école en tant que i-CN et accompagnera dès lors élèves et enseignants en vue d'une utilisation sûre, créative et responsable des médias.

Contact : carlo.thimmesch@men.lu



5. Trajet vers l'école

Les enfants se rendant à l'école par le bus scolaire doivent se conformer aux ordres du chauffeur de bus et des surveillantes du transport scolaire. En cas d'inconduite les enfants fautifs pourront être exclus du transport scolaire. Les arrêts de bus sont équipés d'abris pour protéger les enfants des intempéries. Les parents seront tenus d'instruire les enfants afin qu'ils respectent les installations mises à leur disposition.

Les parents sont aussi tenus responsables des dégâts causés aux abris par leurs enfants. Les réparations éventuelles sont à charge des parents.

L'administration communale a mis en place un service de ramassage scolaire coûteux. Elle sollicite les parents d'inciter leurs enfants à emprunter le bus scolaire et d'éviter ainsi le transport individuel provoquant des situations dangereuses devant les bâtiments scolaires.

Les parents des élèves du cycle 1 devront reprendre leurs enfants à l'arrêt de bus. Les enfants pourront rentrer seuls ou avec des frères et sœurs uniquement si les parents ont signé une autorisation écrite. En cas d'absence des parents ou du responsable, l'enfant sera ramené au campus scolaire et déposé à la Maison Relais.

Surveillantes pour le transport scolaire et trajets vers cours sportifs (Pedibus) :

- **BREUSKIN-FEYERSTEIN** Anne Marie
- **FRISCH-KLEPPER** Nadine

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied, à vélo ou en bus scolaire.

L'administration communale a aménagé une zone « **KISS & GO** » afin de garantir la sécurité de tous les élèves dans l'enceinte du complexe scolaire au besoin des parents amenant néanmoins leurs enfants en voiture privée.

Un parvis spécial a été aménagé près de l'école centrale qui permet aux parents d'arrêter brièvement leur voiture –laisser sortir l'enfant– et de repartir dans la direction indiquée. Le stationnement dans cette zone est strictement interdit.

Si un enfant a raté le bus après les cours, les parents en seront informés (dans la mesure du possible) et seront priés de venir chercher leur enfant à la Maison Relais.

6. Crèche et Maison Relais

CRECHE ZWergenhaus



12, rue J.-P. Glaesener • L-7358 Lorentzweiler

Exploitant : Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

Groupes :

- 2 groupes avec des enfants de **2 à 18 mois**
- 2 groupes avec des enfants de **18 mois à 4 ans**

Responsable :

SPELTZ Laura

Tél. 26 33 68-1

Fax 26 33 24-32

Email : laura.speltz@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
07.00 à 18.30 heures

Fermeture du 21.12.2020 au 03.01.2021 inclus.

MAISON RELAIS

38, rue St. Laurent • L-7370 Lorentzweiler

Exploitant : Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale. Destinée aux enfants de **3 à 12 ans (du cycle 1 au cycle 4)**.

Responsable :

REUTER Fränz

Adjointe :

BILDGEN Laura

Secrétaire :

GOERGEN-SCHMIT Christiane

Tél. 26 33 68-920

Fax 26 33 68-950

Email: relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi
07.00 – 19.00 heures en dehors des heures scolaires.

Fermeture du 21.12.2020 au 03.01.2021 inclus.

Le restaurant scolaire de la Maison Relais fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi pendant la pause de midi.

Pour les inscriptions et des questions supplémentaires: veuillez vous adresser à la Maison Relais : **26 33 68 920**.

Le menu du restaurant scolaire peut être consulté sur le site internet : www.croix-rouge.lu/lorentzweiler-mre



7. LASEP

(Ligue des associations de l'enseignement primaire)

La LASEP a pour but d'organiser et de développer l'esprit sportif et la libre pratique des sports parmi les élèves des écoles fondamentales du Grand-Duché de Luxembourg. «LASEP Lorentzweiler» vous offre la possibilité d'inscrire votre enfant pendant l'année scolaire 2020/2021 et ce pour les **jeudis de 13h30 à 15h30**, selon les différentes catégories d'âges. Pour des raisons d'organisation nous prendrons les inscriptions pour les cycles 2,3 et 4 dès maintenant. En ce qui concerne les inscriptions pour le cycle 1, nous vous informerons au début de l'année scolaire si elles sont possibles. La cotisation de **25€** sert à l'assurance et l'organisation de différentes activités sportives le long de l'année scolaire.

Tout enfant du cycle 2,3 et 4 désireux de participer aux activités de la LASEP pour l'année scolaire 2020/2021 a besoin d'une carte de membre.

Le montant de **25€** par enfant est à virer au compte :
CCPL : LU74 1111 0106 7097 0000 de la section
LASEP-Lorentzweiler avec la mention :
nom, prénom et matricule de l'enfant,
et ce au **plus tard pour le 20 septembre 2020.**

La date du début des cours Lasep vous sera communiqué en temps utile.

A noter qu'il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires et jours fériés !

Les enfants seront encadrés par Nicolas **SZTURMA**, Alain **JUNCKER** et Pit **REGENWETTER**.

“

Horaires LASEP

Pendant l'année scolaire 2020/2021 l'offre est valable pour tous les enfants du cycle 1.1 au cycle 4.

Pour tout renseignement supplémentaire veuillez vous adresser à :



Pit **REGENWETTER**

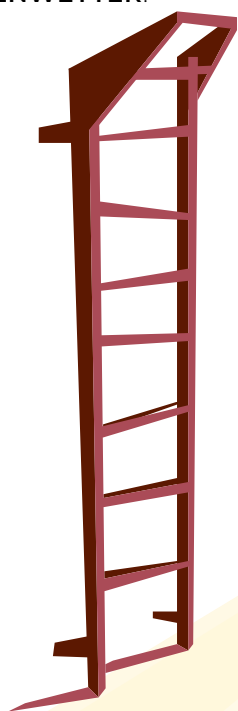
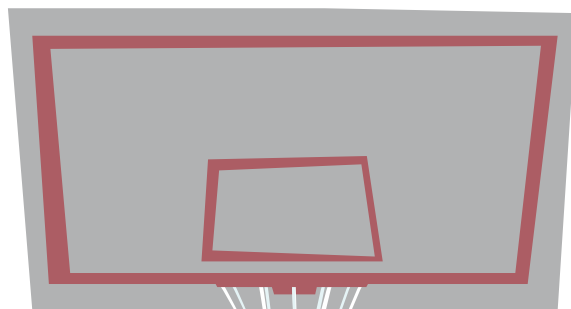


pit.regenwetter@education.lu



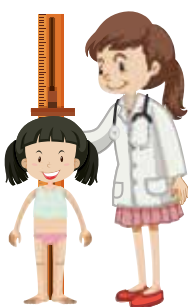
33 72 68 847

”





8. Santé scolaire



Au cours de sa scolarité, l'état de santé de votre enfant sera surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.

L'équipe médico-socio-scolaire fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire agréé par le Ministère de la Santé. Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire. Les examens sont gratuits.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage ci-après sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2

- prise du poids et de la taille
- analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif
- surveillance de la carte de vaccinations
- bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- en cas de besoin : bilan social

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens, des observations nécessitant un avis médical complémentaire seront faites, la médecine scolaire vous adressera une lettre motivée et vous recommandera de consulter votre médecin de confiance.

Les constatations d'ordre médical sont consignées dans un carnet médical et gérées en toute confidentialité. Ce carnet sera remis aux parents sur demande en fin de scolarité de leur enfant.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de votre enfant.

Le Service social est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout autre professionnel concerné.

Le personnel de la Ligue médico-sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education nationale organise à côté de cette surveillance médico-sociale des activités de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental.

Des conseils personnalisés d'éducation à la santé lors des examens médicaux ont pour objectif de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

Une consultation diététique gratuite peut être offerte en cas de besoin.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés :

- ▶ au premier cycle : dépistage des troubles visuels par le service d'orthoptie et de pléoptie du Ministère de la Santé, dépistage des troubles auditifs par le service d'audiophonologie du Ministère de la Santé
- ▶ Les examens bucco-dentaires sont réalisés annuellement par un dentiste

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel de l'enseignement scolaire et de la direction de région, de l'administration communale et des services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale notamment :

- ▶ Commissions d'inclusion (CI et CNI)
- ▶ Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- ▶ 9 centres de compétences en faveur de l'inclusion scolaire à voir:
 - le Centre de logopédie ;
 - le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (actuel Institut pour déficients visuels) ;
 - le Centre pour le développement moteur (actuel Institut pour infirmes moteurs cérébraux) ;
 - le Centre pour le développement intellectuel (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
 - le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (actuel Institut pour enfants autistes et psychotiques).
 - le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ...
 - le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces
 - le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
 - l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.
- ▶ Autres services spécialisés



9. Demande en obtention d'un subside scolaire

Antrag auf Erhalt eines Schulsubsidis

Nom et Prénom

Name und Vorname _____

Matricule nationale

Matrikelnummer _____

Adresse

Adresse _____

CP & Localité

PLZ & Ortschaft _____

Banque (code BIC/SWIFT)

Bank _____

Numéro de compte IBAN LU

Kontonummer _____

Titulaire du compte

Kontoinhaber _____

Tél.

GSM

Email

Motif / Begründung

Etudes secondaires / Sekundarunterricht

- Réussite du cycle inférieur (5^e)
Abschluss des unteren Zyklus
- Fin d'études secondaires (1^e)
Abschluss des Sekundarunterrichts

Etudes techniques supérieures, études supérieures et universitaires / Hochschul- und Universitätsstudium

- Réussite / Abschluss (Bachelor)
- Réussite / Abschluss (Master)
- Obtention du grade de docteur / Abschluss Doktorat

Date & Signature :

Datum & Unterschrift: _____

Peuvent bénéficier de l'aide financière les élèves et étudiants, qui ont leur domicile dans la commune de Lorentzweiler depuis les deux derniers trimestres / le dernier semestre de l'année scolaire 2019 / 2020. Les demandes, accompagnées des copies des pièces relevées ci-dessous sont à remettre au secrétariat communal entre le 15.09.20 et le 15.10.20. La demande de l'aide financière se fait moyennant le talon, repris en haut. Le subside sera payé en décembre 2020. Des formulaires supplémentaires peuvent être téléchargés sur www.lorentzweiler.lu – rubrique enseignement et jeunesse – subsides scolaires.

Enseignement secondaire

Réussite du cycle inférieur : 150 €

- ▶ Le cas échéant : un certificat de réussite pour les élèves ajournés
- ▶ Enseignement secondaire (admis en 4^e) : bulletin du 3^e trimestre de 5^e
- ▶

Fin d'études secondaires : 250 €

- ▶ Enseignement secondaire : Diplôme de fin d'études secondaires
- ▶ Enseignement secondaire technique : Diplôme de fin d'études secondaires techniques, Diplôme de technicien, CATP, CCM, CITP

Etudes techniques supérieures, études supérieures et universitaires

1^{er} cycle : 300 €

- ▶ obtention d'un diplôme niveau Bachelor

2^e cycle : 450 €

- ▶ obtention d'un diplôme niveau Master ou du grade de docteur

10. Horaire bus scolaire à partir du 15.09.2020



Bus 1 Allen	Matin	Après-midi	Bus 1 Retour	Matin	Après-midi
Hünsdorf, Église	7:25	13:25	Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Hünsdorf, rue Alsbich	7:27	13:27	Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, Beim Atelier	7:30	13:30	Helmdange École	12:15	16:00
Helmdange, École	7:37	13:37	Bofferdange an, de Strachen	12:20	16:05
Bofferdange an, de Strachen	7:42	13:42	Hünsdorf Église	12:25	16:10
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	7:50	13:50	Hünsdorf rue Alsbich	12:27	16:12
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	8:00	13:55	Lorentzweiler, Beim Atelier	12:30	16:15

Helmdange : Les enfants habitant la partie inférieure de Helmdange et la rte de Luxembourg sont priés d'utiliser le bus 1.



Bus 2 Allen	Matin	Après-midi
Asselscheuer	7:25	13:25
Blaschette, rue du Grünewald	7:27	13:27
Blaschette, rue de Wormeldange	7:29	13:29
Blaschette, op Reilend	7:31	13:31
Blaschette, rue de Fischbach	7:33	13:33
Lorentzweiler, An der Kleck	7:38	13:38
Helmdange, rue Schumann	7:40	13:40
Lorentzweiler, rue Colbert	7:42	13:42
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	7:50	13:50
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	7:55	13:55
Bus 2 Retour	Matin	Après-midi
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, An der Kleck	12:12	15:57
Helmdange, rue Schumann	12:15	16:00
Lorentzweiler, rue Colbert	12:17	16:02
Blaschette, op Reilend	12:22	16:07
Blaschette, rue de Fischbach	12:24	16:09
Asselscheuer	12:27	16:12
Blaschette, rue du Grünewald	12:29	16:14
Blaschette, rue de Wormeldange	12:31	16:16



Helmdange : Les enfants habitant la rue de Helmdange, rue du Bois, Im Gehr et la rue J.F. Kennedy sont priés d'utiliser le bus 2.

11. Calendrier saison 2020-2021



Le congé de la Toussaint commence le samedi 31 octobre 2020 et finit le dimanche 8 novembre 2020.

Les vacances de Noël commencent le samedi 19 décembre 2020 et finissent le dimanche 3 janvier 2021.

Le congé de Carnaval commence le samedi 13 février 2021 et finit le dimanche 21 février 2021.

Les vacances de Pâques commencent le samedi 3 avril 2021 et finissent le dimanche 18 avril 2021.

Jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 13 mai 2021.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi 22 mai 2021 et finit le dimanche 30 mai 2021.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le mercredi 23 juin 2021.

Les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2021 et finissent le mardi 14 septembre 2021.



Rentrée 2020-2021

D'Elterevereinigung vun der Luerezenzweiler Schoul (APEEP) invitéiert all Elteren op hir traditionell **Kaffisstuff Dënschdeg den 15. September 2020 vum 8:00 un**, dëst Joer um Parking bei der Spillschoul.

Nodeems d'Elteren hir Kanner an der Schoul ofginn hun, offrëiert d'Elterevereinigung Kaffi a Croissant.

*L'Association des Parents des Élèves de l'École Fondamentale de Lorentzweiler (APEEP) vous invite à un **Café d'amitié le mardi 15 septembre 2020 à partir de 8:00** au parking de l'école préscolaire.*

★ *Après que les parents ont déposé leurs enfants à l'école, l'association des parents leur offre un café et croissant.*





12. Représentants, comités et commissions

Représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves à l'école a lieu tous les deux ans au mois d'octobre, à une date fixée par le président du comité d'école, ou à défaut, par le responsable d'école.

Le rôle principal des RPE, c'est d'être l'intermédiaire entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la commune. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de notre école portal.education.lu/lorentzweiler

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école.

Selon la loi, il y a obligation d'organiser au moins trois réunions par année scolaire.

Comité d'école

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique

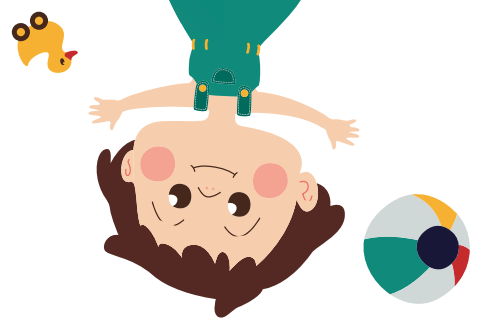
Chaque comité d'école est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins deux tiers des instituteurs. Les membres du comité sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. Le ministre nomme le président d'école parmi les instituteurs membres du comité et sur proposition de ce dernier.

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de 5 années.

Membres du comité d'école

JEGEN Nadine (présidente)	nadine.jegen@education.lu
JEGEN Véronique	veronique.jegen@education.lu
JUNCKER Alain	alain.juncker@education.lu
REGENWETTER Pit	pit.regenwetter@education.lu
REINESCH Corine	corine.reinesch@education.lu
SCHOELLEN Frank	frank.schoellen@education.lu
STEFFEN Nadine	nadine.steffen@education.lu
WIANCE Annette	annette.wiance@education.lu





13. Absences et discipline

Téléphones portables, baladeurs multimedia, Game-Boy, PSP, appareils photo, ...

Afin de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire, les téléphones portables, baladeurs, appareils photo etc. sont autorisés aux élèves sous réserve :

- d'être déconnectés pendant les heures de classe (8:00 – 12:10 h et de 14:10 – 16:00 h)
- d'être déconnectés dans l'enceinte des bâtiments et de la cour de récréation (avant et après les cours, pendant la récréation)

Toute manipulation des autres fonctions (SMS, calculatrice, montre, jeux, connexion à des services multimédias, prise de photos, ...) est strictement interdite.

Concernant les dérives telles que téléchargement, visionnement, diffusion d'images violentes et / ou à caractère pornographique, une poursuite judiciaire sera entamée.

En cas de non-observation de ce règlement, le matériel électronique portable sera confisqué pour n'être remis qu'au tuteur légal de l'enfant. Le tuteur devra se présenter auprès du titulaire de classe.

En cas de récidive, l'appareil sera saisi jusqu'à la fin du trimestre en cours, mais au minimum pour une période de trois semaines.

L'école de Lorentzweiler décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement d'appareils électroniques portables.

Règles d'ordre interne à respecter par les élèves et les parents

a) Bâtiment Jos Wohlfart (cycle 1)

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. Lors de la surveillance, avant et après les cours, les enfants doivent rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation.
4. Il est interdit de circuler dans les salles de classe en dehors des heures de classe.
5. règlement dans la cour de récréation :
 - bonhomme rouge : interdiction de circuler sur la pelouse, dans le sable et sur le toboggan.
 - bonhomme vert : toute l'aire de jeu est accessible.
6. Le matériel de jeu se trouvant dans le hall n'est pas destiné à être utilisé avant et après les heures de classe.
7. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés
8. écouter et obéir à tous les enseignants
9. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Jos Wohlfart sont des espaces non-fumeurs.
9. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment Jos Wohlfart.

b) Bâtiment Ecole Centrale (cycles 2-4)

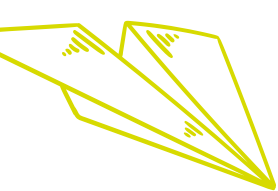
1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. ne pas utiliser de vélos, rollers, kick-boards ... pendant les heures d'école
4. ne pas ramener d'objets dangereux (couteaux de poche, pétards, laser-pointer ...) à l'école. Pendant les récréations il faut rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation. Il ne faut pas circuler dans les bâtiments scolaires.
5. respecter la nature et l'environnement: les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés
6. écouter et obéir à tous les enseignants
7. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Ecole Centrale sont des espaces non-fumeurs.
8. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment

Chaque élève inscrit aux cycles 1-4 de l'enseignement fondamental est soumis à l'obligation scolaire. Les parents sont tenus à excuser leur enfant en cas d'absence. Ceci vaut également pour les enfants fréquentant le cycle 1, éducation précoce.

En cas d'absence, les parents sont priés d'informer l'enseignant en téléphonant en classe avant 8:15 heures.

Sont considérées en général comme excuses légitimes de l'absence de l'enfant : la maladie ou d'importants événements de famille.

En cas de maladie d'un enfant ne dépassant pas trois jours de classe ou en cas d'empêchement pour une raison valable de se rendre en classe, les parents sont tenus de prévenir aussitôt le titulaire de classe à l'école. L'élève remet, dès la première leçon de retour, une excuse écrite des parents, datée et signée, et ceci dans l'intérêt du contrôle des absences des enfants.



Les élèves des cycles 1-4 profitent d'un cours de natation à la piscine de Walferdange (PIDAL). Une absence qui dépasse trois cours consécutifs de natation devra être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Le titulaire a le droit de refuser une excuse (inscription d'une absence excusée / non-excusee sur le bilan de l'enfant) et de demander un certificat médical.

L'avis téléphonique ne remplace pas l'excuse écrite qui est une pièce officielle indispensable que les enseignants sont tenus d'exiger après chaque absence.

A partir du **4^e jour d'absence**, un certificat médical est à présenter au titulaire de classe.

Des **dispenses de fréquentation scolaire** peuvent être accordées sur demande motivée et écrite des parents. Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Un certificat médical est à remettre obligatoirement au titulaire de classe en cas d'absence le dernier jour avant ainsi que le premier jour après les vacances et congés scolaires. En cas d'une absence indispensable et nécessaire prévue pendant les jours précités, une demande motivée est à remettre au président du comité d'école au plus tard 5 jours ouvrables avant l'absence.

Aucune dispense de fréquentation scolaire ne peut être accordée pour des voyages et excursions privés.

Pour des informations plus détaillées veuillez consulter la loi du 6 février 2009 sur l'enseignement fondamental (Mémorial A No 20 du 16.02.2009).

Modèle pour excuser l'absence de votre enfant. Le modèle peut être téléchargé sur le site web www.lorentzweiler.lu, rubrique « **Enseignement & Jeunesse** ».

Absence

Date : _____

le, _____

Madame/Monsieur _____

Par la présente, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de
 ma fille/mon fils _____

le _____

du _____

au _____

Motif(s) de l'absence : _____

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Signature : _____



14. Divers

- Les objets trouvés (vêtements, boîtes, sacs de sport, ...) sont déposés dans le couloir près du « Tunnel ».
- L'administration communale mettra les manuels scolaires gratuitement à la disposition des élèves. Tous les autres accessoires (cahiers, crayons, etc.) sont à charge des élèves.

Prise de contact des parents d'élèves avec l'école

En cas de questions concernant l'organisation des apprentissages en classe, les méthodes d'apprentissage appliquées ou en cas d'éventuels problèmes qui doivent être clarifiés afin de trouver une solution adéquate, les parents sont priés de fixer un rendez-vous tout en respectant l'ordre suivant de prise de contact :

1. le responsable du cours en question
2. le titulaire de classe
3. le président du comité d'école
4. le directeur de région





15. Règlement

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

Art. 2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue.

Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique.

L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelle que fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art. 3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art. 4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés.

La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées.

Les châtiments corporels sont interdits.

Art. 5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art. 6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires.

Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art. 7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art. 8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art. 9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art. 10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Welcome back to school



Adresses utiles / Wichtige Adressen

Direction de région

Madame Romaine THEISEN

5, rue des Prés
L-7561 Mersch

24 7-55810

26 32 47 66

romaine.theisen@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Assistante sociale / Sozialarbeiterin

Madame Simone KIEFFER

Centre Medico-Social
17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

32 58 20-21

32 58 19

simone.kieffer@ligue.lu

Crèche / Kinderkrippe

« **Zwergenhaus** »

12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

26 33 68-1

26 33 24-32

zwergenhaus@croix-rouge.lu

Cycle 1 / Zyklus 1

Bâtiment scolaire « Jos WOHLFART »

10, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

33 72 68-888

(pendant les heures de bureau)

nadine.jegen@education.lu

Cycles 2-4 / Zyklus 2-4

Ecole Centrale

2, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

33 72 68-888

(pendant les heures de bureau)

nadine.jegen@education.lu

Administration Communale / Gemeindeverwaltung

87, rte de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

33 72 68-1

33 72 68-55

<http://www.lorentzweiler.lu>

Concierge d'école

Monsieur Steve BATISTA

4, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

33 72 68-843

concierge@lorentzweiler.lu

Médecine scolaire

Madame Sylvia EICHER

Centre Medico-Social
17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

32 58 20-1

32 58 19

sylvia.eicher@ligue.lu

Maison Relais

38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler

26 33 68-920

26 33 68-950

relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

PIDAL (piscine)

rue des Prés
L-7246 Walferdange

33 91 72-1

info@pidal.lu



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C008551

Imprimerie OSSA, Niederanven

OS

PRINTED IN
LUXEMBOURG

myclimate
neutral
Imprimé
myclimate.org/01-18-878020

